



Informations de base	
<b>2008/2254(DEC)</b> DEC - Procédure de décharge Décharge 2007: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Cedefop <b>Subject</b> 8.70.03.07 Décharges antérieures	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire		FJELLNER Christofer (PPE-DE)	26/03/2008
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2922	2009-02-10
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Budget		KALLAS Siim	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/07/2008	Publication du document de base non-législatif	SEC(2008)2359 	Résumé
20/11/2008	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
16/03/2009	Vote en commission		Résumé
23/03/2009	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0177/2009</a>	
21/04/2009	Débat en plénière	<a href="#">CRE link</a>	
23/04/2009	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0271/2009</a>	Résumé
23/04/2009	Résultat du vote au parlement		
23/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		

**Informations techniques**

<b>Référence de la procédure</b>	2008/2254(DEC)
<b>Type de procédure</b>	DEC - Procédure de décharge
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 102
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	CONT/6/67258


**Portail de documentation****Parlement Européen**

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE416.352</a>	29/01/2009	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0177/2009</a>	23/03/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0271/2009</a>	23/04/2009	<a href="#">Résumé</a>

**Conseil de l'Union**

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	<a href="#">05588/2009</a>	23/01/2009	<a href="#">Résumé</a>

**Commission Européenne**

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	<a href="#">SEC(2008)2359</a> 	23/07/2008	<a href="#">Résumé</a>

**Autres Institutions et organes**

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	<a href="#">N6-0004/2009</a> <a href="#">JO C 311 05.12.2008, p. 0001</a>	05/12/2008	<a href="#">Résumé</a>

**Acte final**

[Budget 2009/0655](#)  
[JO L 255 26.09.2009, p. 0141](#)

[Résumé](#)

## Décharge 2007: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Cedefop

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes sur les comptes 2007 du CEDEFOP.

CONTENU : le rapport de la Cour des comptes inclut une partie chiffrée sur les montants des dépenses de l'agence communautaire ainsi qu'une analyse comptable des dépenses, accompagnée des réponses de l'Agence.

- **Analyse comptable de la Cour** : dans son rapport, la Cour fait une unique remarque relative au programme de travail du Centre. La Cour indique que le Centre devrait définir des objectifs précis et améliorer sa programmation. Elle devrait également établir un lien clair et cohérent entre les objectifs fixés et la mise en œuvre des ressources budgétaires nécessaires à leur réalisation ;
- **Réponses de l'Agence** : le Centre indique qu'il tiendra compte de l'observation de la Cour.

## Décharge 2007: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Cedefop

2008/2254(DEC) - 23/07/2008 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) pour l'exercice 2007.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses du Centre pour l'exercice 2007. Il indique que le budget définitif du Centre se monte à 17,4 millions EUR pour 2007 (contre 17,6 millions EUR en 2006), montant composé à 96% d'une subvention communautaire.

En termes d'effectifs, le Centre, dont le siège est situé à Thessalonique (Grèce) compte officiellement 97 postes dont 89 sont effectivement pourvus ainsi que des agents contractuels et des experts nationaux détachés, soit actuellement 128 postes assumant des tâches opérationnelles ou administratives.

Au cours de l'exercice 2007, le Centre s'est concentré essentiellement sur des tâches d'information : soit 11 Conférences et séminaires, 82 ateliers et 24 présentations/visites.

Le CEDEFOP a également réalisé :

- **Études**: 14 + 23 subventions pour ReferNet ;
- **Projets**: 40 projets dont 8 administratifs plus 13 communautés virtuelles ;
- **Participations**: suivi d'Helsinki et préparation de la réunion ministérielle qui se tiendra à Bordeaux en 2008, programme «Éducation et formation 2010», programme Leonardo da Vinci, et transition vers le programme d'Apprentissage tout au long de la vie, cadre commun d'action des partenaires sociaux, comité consultatif pour la formation professionnelle, directeurs généraux chargés de la formation professionnelle, groupe de coordination «Éducation et formation 2010» ;
- **Publications**: 34 documents, + 3 numéros de « Cedefop info » et 3 numéros de la Revue européenne «Formation professionnelle» ;
- **Diffusion de documents**: 8.477 sur demande, 1.565 abonnements à la Revue européenne, 8.490 abonnements à Cedefop info ;
- **Publications électroniques**: 3.364 abonnements à la newsletter ETV, 4 millions de pages vues ETV.

À noter que la publication complète des comptes du Centre figure à l'adresse suivante :

<http://www.CEDEFOP.europa.eu/index.asp?section=4&sub=4>

## Décharge 2007: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Cedefop

2008/2254(DEC) - 23/04/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 577 voix pour, 14 voix contre et 41 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2007. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Le Parlement souligne ainsi que :

- la Cour des comptes a mis en lumière le manque d'indicateurs de performance mesurables pour les activités menées par le Centre;
- le Centre a pris la décision de prévoir ce type d'indicateurs pour les activités réalisées en 2008.

Constatant que les comptes annuels définitifs du Centre étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes du Centre et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2008/2207\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.

## Décharge 2007: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Cedefop

2008/2254(DEC) - 23/04/2009 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au CEDEFOP pour l'exercice 2007.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/655/CE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour l'exercice 2007.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2007.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 23 avril 2009 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 23 avril 2009). La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

## Décharge 2007: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Cedefop

2008/2254(DEC) - 23/01/2009

S'appuyant sur les observations contenues dans le compte de gestion et le bilan financier du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) au cours de l'exercice 2007 ainsi que sur le rapport de la Cour des comptes accompagné des réponses du Centre, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2007.

Ce faisant, le Conseil confirme que les crédits reportés de l'exercice 2006 à l'exercice 2007, soit 1,81 million EUR, ont été consommés à concurrence de 990.000 EUR (54%), et que les crédits reportés de l'exercice 2007 à l'exercice 2008 s'élèvent à 2,03 millions EUR et qu'un montant de 980.000 EUR a fait l'objet d'une annulation.

Rappelant que la Cour des comptes a été en mesure d'obtenir l'assurance légitime que les comptes annuels du Centre étaient fiables dans tous leurs aspects significatifs, le Conseil estime que l'exécution budgétaire 2007 appelle un certain nombre de commentaires dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, notamment sur les points suivants :

- **présentation du budget** : si le Conseil se réjouit des améliorations que le Centre a apportées à sa gestion et à son programme de travail, il note qu'il est encore fréquent que les objectifs et les indicateurs de performance du budget ne soient pas mesurables, ce qui rend l'évaluation des résultats difficile. Le Conseil estime que l'établissement du budget par activités est nécessaire pour établir un lien clair et cohérent entre les objectifs fixés et la mise en œuvre des ressources budgétaires. Il note également que le Centre a décidé d'établir son budget par activités en 2008 et espère que cela aura un impact positif sur la future procédure de décharge.